

(N° 40.41) Nouvelle Série N° 5.
 NOVEMBRE 1947
 Rédaction - Administration :
Entente Communautaire
 5, Rue Clapeyron
 PARIS (8^{me})
 Tél.: Lab. 80-17.
 C. C. P. M^{me} MARIE Paris 585.812
 Participation aux frais : 10 francs.

Communauté

ORGANE MENSUEL DE L'ENTENTE COMMUNAUTAIRE

L'homme, c'est d'abord celui qui crée. Et seuls sont frères les hommes qui collaborent.
 SAINT-EXUPÉRY.

Nous ne sommes pas des « Communautaires »

Nous avons tous la manie des étiquettes, la manie de nous revêtir d'une panoplie, et si nous en refusons une, c'est généralement pour en prendre une autre.

Nous prétendons que nous sommes « catholiques » ou « marxistes », que nous sommes « à gauche » ou « à droite », que nous sommes « Français » ou « Lapons » et nous mettons les autres dans de telles catégories aussi définitives qu'arbitraires.

Nous oublions que nous sommes avant tout « nous » et que cela représente un amalgame invraisemblable de tendances, contradictoires qui affluent successivement, s'enchevêtrent et se neutralisent, ou bien s'alimentent l'une et l'autre.

Nous oublions que celui qui, aujourd'hui, réagit en faveur de l'ordre sera demain entraîné par une violente passion qui bous-

par
Gaston RIBY

culera toutes les contraintes, et ceci d'autant plus violemment peut-être que la tendance à l'ordre a refroidi cette passion longtemps.

Nous oublions que ce que nous avons de commun avec ceux qui se réfèrent à la même étiquette que nous, est le plus souvent un détail superficiel et que tout le reste de nos vies profondes est orienté dans un sens différent.

Nous oublions que nous ne nous ne connaissons pas nous-mêmes, que nous sommes incapables de dire qui nous sommes.

Nous oublions que notre réaction de l'instant d'après nous est toujours partiellement innocente.

Nous oublions que nous sommes un bouillonnement continu dans lequel se trouvent pris les apports extérieurs, contacts avec d'autres hommes, coups heureux du sort ou bien épreuves, et que tous ces apports - dès qu'ils nous atteignent - n'ont plus de valeur que par la réaction qu'ils provoquent en nous, que par la réponse que notre univers en fusion leur fait.

A peine pouvons-nous orienter dans sa course ce vivant à la fois chaotique et un que nous sommes.

Et parce que nous nous faisons peur à nous-mêmes, nous voulons nous accrocher, nous fixer à un point d'appui extérieur, nous voulons nous arrêter et chaque fois que nous tentons de nous classer, nous cessons en partie d'être, nous mourons déjà.

Pour nous définir, nous nous opposons. Or, toute opposition, est une mutilation.

Tout être a sa note à donner et ce n'est pas par hasard. Si deux notes s'opposent, c'est qu'elles sont mal placées ; ce n'est pas qu'elles sont fausses.

« L'homme est pétri de liens ». Gâcher un lien, ne pas trouver un lien, c'est attenter à l'homme.

Il s'agit donc que les liens se nouent, que les notes se complètent. Or, dans la housculade, dans la cacophonie actuelle, toutes les tentatives tendent au hurlement, les liens deviennent des chaînes.

Quand nous regardons avec espoir vers les Communautés, ce n'est parce qu'elles sont différentes du reste du monde, cela nous le regrettons dans la mesure même où nous les jugeons bonnes pour l'homme. Mais si nous les jugeons bonnes, c'est uniquement parce que nous pensons qu'elles rendent possibles la présence humaine de l'homme à l'homme, qu'elles rendent possibles la gamme, qu'elles rendent possible le nœud de relations.

Choisir la Communauté, c'est voir le salut dans la diversité, c'est reconnaître la valeur de la recherche qui n'aboutit pas, du geste maladroit, de l'échec. C'est accepter la solidarité avec ceux que les hommes appellent les erreurs et les fautes et qui ne sont que des manques de présence de l'homme à lui-même, de l'homme à son voisin, de la société à l'homme.

Un tel choix pour être logique avec lui-même, pour être sincère, doit aller jusqu'au bout, ne pas s'arrêter en chemin.

Choisir la Communauté comme atmosphère de notre existence, comme climat de notre épanouissement, lieu de rencontre des autres hommes, c'est s'interdire une fois pour toutes, tout ce qui est négatif, tout ce qui est réglé à titre définitif, tout ce qui se défend, tout ce qui compartimente, tout ce qui prétend dicter son rôle à la vie.

Or, pour maintenir cette logique et cette sincérité, il faut sans cesse remonter un courant qui, du dedans comme du dehors, tend à nous entraîner.

Si aujourd'hui le signal de des camarades qu'ils risquent de s'écarter de cette logique communautaire, ce n'est pas parce que je suis plus malin, ni plus communautaire, c'est parce que l'occasion m'a fait voir le danger.

L'autre jour, un jeune groupe m'a transmis une note qui a paru dans le courrier communautaire du No 3. Il y était dit : « Le Centre étant un ensemble de Communautés catholiques, nous ne pouvons accepter que des collaborateurs catholiques ». De nombreuses lettres sont venues protester et mettre en cause l'esprit non-communautaire de ce groupe.

C'est un petit fait en lui-même, mais essayons d'y réfléchir un peu ensemble.

Refuser à ce groupe sa place parmi nous parce que nous pensons qu'il se trompe en excluant ceux qui ne pensent pas comme lui, c'est exactement avoir l'attitude que nous lui reprochons.

Si c'est tout ensemble que nous nous saurons, c'est bien aussi avec ceux qui se trompent. S'ils sont par ailleurs de bonne

volenté. D'ailleurs, heureusement pour nous. En effet, si le salut exigeait la possession de la vérité totale, nous n'en serions pas non plus.

Exclure n'a jamais lié, exclure n'a jamais sauvé. L'exclusion, c'est l'arme des faibles, des hésitants, de ceux qui ont peur de se contaminer, les forts n'excluent pas. Ils sont eux-mêmes en présence des autres. Ils ne cherchent pas à conquérir non plus, car la conquête, l'embrigadement est la croyance au nombre et non la foi en l'homme.

Ils vivent et les liens se nouent qui les lient aux autres, qui les lient les autres à eux, qui les font se bâtir mutuellement, se mêler leurs apports sans que personne ne puisse dire s'il a reçu plus qu'il n'a apporté, ou apporté plus qu'il n'a reçu.

Actuellement, de nombreuses Communau-

LES CENTRES D'ETUDES ET D'APPLICATION COMMUNAUTAIRES (C.E.A.C.) dans l'ENTENTE COMMUNAUTAIRE

Une question de mots est à résoudre d'abord, savoir ce que l'on entend par C. E. A. C. D'après les régions, le C. E. A. C. est :

- ou bien la réunion de tous les communautaires, aussi bien membres des pré-Communautés ou Communautés de travail que membres des Communautés sociales, que simples sympathisants ;
 - ou bien les seules Communautés ou pré-Communautés de travail ;
 - ou bien les seuls sympathisants et membres de Communautés sociales.
- Il ne s'agit pas de discuter pour savoir ce que ce devrait être ou ne pas être. Il suffit que tous s'entendent pour que chacun sache ce qu'il faut mettre sous ce terme.
- Nous avons déjà dit que l'Assemblée générale d'Octobre dernier souhaitait voir les pré-Communautés et les Communautés de travail se fédérer sur le plan local et régional et s'appuyer mutuellement, les chefs des Communautés ou pré-Communautés de travail étant les responsables de cette Fédération et, sauf cas exceptionnel du même coup, de l'Entente Communautaire locale.
- Celle-ci comprendra les cas échéant également les Communautés sociales et les sympathisants isolés.
- Nous demandons à chaque C. E. A. C. actuel de revoir sa structure et de préciser ce qu'il entend sous cette dénomination.
- Il n'est pas question de démolir ce qui existe, mais de chercher les meilleures méthodes de travail.

Communautés et pré-Communautés de travail sont mensuelles.

- 1. Que le Secrétariat général de l'Entente Communautaire connaisse les limites géographiques exactes dans lesquelles s'étend l'action de l'échelon local de l'E. C.
 - 2. Qu'il sache le nombre des Communautés de travail et pré-Communautés avec une monographie succincte de chacune ;
 - 3. Qu'il connaisse le ou les responsables désignés pour la Fédération de ces Communautés ou pré-Communautés, qui sera, sauf exception, le responsable de l'échelon local de l'E. C. ;
 - 4. Qu'il sache s'il y a des sympathisants regroupés en Communautés sociales ou sous toute autre forme, et quelle est la personne responsable en ce domaine.
 - 5. Qu'il soit convenu que le véritable C. E. A. C. est l'échelon local de l'Entente Communautaire, géré en principe par les responsables des Communautés ou pré-Communautés de travail et comprenant la Fédération de ces Communautés ou pré-Communautés, plus les sympathisants organisés ou non en Communautés sociales ou autres groupes.
 - 6. Quand nous parlons pour les cotisations ou autre chose des membres du C. E. A. C. il faut entendre ceux qui sont seulement membres du C. E. A. C. sans appartenir à une Communauté ou pré-Communauté de travail.
- C) Le journal sera adressé soit à chaque Communauté ou pré-Communauté de travail, soit au responsable de leur Fédération, à votre gré, à raison d'un exemplaire par foyer déclaré.
- Pour les membres des Communautés sociales et les sympathisants, l'envoi sera fait à leur responsable, à raison d'un exemplaire par membre compris dans la cotisation.
- D) Tant que nous n'aurons pas pour une région tous les renseignements ci-dessus, nous acceptons les cotisations directes d'isolés.
- Dès que nous les aurons, nous acceptons la première cotisation, mais en même temps nous vous avvertirons afin que vous preniez pour le trimestre d'après, ce sympathisant dans votre groupe.
- Là où il existe un ancien C. E. A. C. composé uniquement de sympathisants, mais dont le ressort géographique ne contient pas de Communauté ou de pré-Communauté de travail, que l'on nous envoie le nom du responsable du regroupement de ces sympathisants, et que l'on nous précise le secteur géographique, les activités, s'il y a possibilité de perception collective des cotisations de ces sympathisants ou membres de Communautés sociales, et les chances de création de Communautés ou pré-Communautés de travail.
- E) S'il existe dans un Secteur une Communauté ou pré-Communauté de travail sans aucun groupe autour d'elle, qu'elle adhère directement et dès que cela lui est possible, qu'elle désigne, en nous l'indiquant aussitôt, l'un de ses membres ou un ami qui fait le regroupement des sympathisants du coin. Aussitôt, nous lui adresserons ceux qui sont en rapport avec nous et alors ce responsable étudiera la possibilité de grouper

des sympathisants autour de la Communauté ou pré-Communauté de travail.

...
 Nous insistons sur l'importance pour les Communautés de ne pas se couper de l'extérieur, de rayonner et d'autre part d'accrocher d'une façon ou de l'autre toutes les bonnes volontés disponibles, sachant qu'elles ne détiennent pas plus la vérité communautaire que toute autre vérité à l'état pur et que leurs amis sont toujours capables de leur apporter quelque chose.

Puis, elles doivent tendre à ce que les communautaires d'aspiration le deviennent de façon pratique, c'est-à-dire concrète, au sein d'une Communauté de travail et aient ainsi l'occasion de se donner à eux-mêmes et aux autres la preuve possible de la solidité de leurs aspirations, en même temps que leur mise au point par la confrontation avec la vie.

Par ailleurs, nous avons déjà dans le dernier numéro « Communauté » insisté sur l'importance pour les Communautés et pré-Communautés de s'appuyer sur le plan professionnel et de se grouper en Fédérations professionnelles en plus de la Fédération géographique. Nos camarades du bois ont commencé. Aux autres de suivre.

Le Secrétaire Général.

Donc :

A) Là où il existe un ancien C. E. A. C. groupant : Isolés, Communautés sociales, Communautés de travail et pré-Communautés, que l'on nous donne le plus vite possible toute la série des renseignements déjà indiqués ci-dessus, c'est-à-dire :

1. Documentation géographique ;
2. Communautés ou pré-Communautés de travail, nombre et renseignements ;
3. Responsable du C. E. A. C., échelon local de l'E. C. ;
4. Responsable des isolés et membres Communautés sociales.

B) Les cotisations des Communautés ou pré-Communautés de travail tendront à être versées collectivement à l'Entente Communautaire par l'échelon local. Actuellement, c'est à chaque échelon de voir ce qui convient le mieux à l'état présent des Communautés et pré-Communautés de travail.

Les cotisations des membres des Communautés sociales et des sympathisants seront versées par cet échelon. Mais ces cotisations seront bien distinguées des précédentes et seront versées à part. D'ailleurs elles sont trimestrielles, alors que celles des

Vous trouverez cette fois-ci et dans le prochain numéro des éditoriaux dont la lecture sera peut-être assez dure. Nous vous demandons, de les lire cependant et surtout de les étudier en groupes de quartier car ils touchent à des points essentiels. Les responsables pourront d'ailleurs en faire des résumés pour en faciliter l'étude, ou en tirer simplement certains passages à leur gré.

Si votre bande porte
 « SPECIMEN »
 c'est que ce numéro vous a été envoyé exceptionnellement à la suite d'une lettre, d'une visite ou sur la demande d'un ami.

A l'avenir, pour recevoir « COMMUNAUTÉ », adhérez à l'Entente Communautaire. Fixez vous-mêmes le montant de votre cotisation trimestrielle avec un minimum de 100 frs pour le trimestre, à verser au C. C. P. M^{me} MARIE, Paris 585-812.

POINTS DE VUE

Les articles qui paraissent sous cette rubrique n'engagent que leurs auteurs.

Pas seulement POUR, mais AVEC...

Il est de toute évidence que les travailleurs sont, dans les expériences communautaires en cours, les premiers bénéficiaires de cette réforme totale des structures actuelles.

En tant que travailleur et communautaire actif je me permets, à l'égard de l'ensemble du mouvement communautaire qui s'ébauche, à l'égard des expériences qui se tendent, à l'égard surtout des entreprises

par
R. THOMAS
 Responsable de la Cité « Les Hommes de bonne volonté » de Nancy

dites « transformées » et des communautaires dites « transitions », les quelques réflexions qui suivent.

Que personne n'y voie une quelconque animosité mais simplement le désir de voir s'appliquer à tous les hommes et intégralement les bienfaits de la Révolution Communautaire.

Dans le dernier « Communauté » un article mentionnait la nécessité de garder le contact avec la classe ouvrière et ses organisations ; on pourrait ajouter sans, j'espère, en déformer l'esprit qu'il faut non seulement garder le contact, mais inscrire nos efforts dans le cadre du « Mouvement Ouvrier ».

Déjà un certain nombre de militants ouvriers trouvant dans le programme communautaire, diffusé par M. Barbu dans tout la France, la réalisation d'un rêve longtemps poursuivi, se sont donnés à fond dans la réalisation de communautaires.

Ces militants ne sont pas légion car le démarrage d'une communauté suppose un certain nombre de conditions pas toujours faciles à réunir.

Il existe cependant d'autres raisons qui éloignent la classe ouvrière ou pourraient l'empêcher de faire sienne la Révolution Communautaire.

En effet, les idées de Barbu n'ont pas seulement accroché des ouvriers, elles ont intéressé quelques chefs d'entreprises, elles ont plu à certains intellectuels en mal de nouveauté.

Freiner la tendance technique, freiner la tendance enthousiaste et révolutionnaire, c'est freiner la Communauté. Ce qu'il faut, c'est tendre à marcher à un pas voisin, mais cela ne peut se faire qu'en semble, que côté à côté.

Oui, les techniciens feront un groupe d'études mais non pour enfoncer les révolutionnaires : pour épauler.

Oui, les révolutionnaires développeront les contacts, mais non avec quelques-uns, avec tous et surtout avec ceux qui en manquent le plus.

Le danger n'est pas dans la prédominance possible de tel clan, il est dans l'existence d'un clan quelqu'il soit.

Nous avons la possibilité de la fusion, le creuset est là. Ne gâchons pas l'occasion unique. Ainsi, les techniciens s'ouvriront à la révolution et les révolutionnaires s'ouvriront à la technique. Ils deviendront les uns et les autres des hommes plus complets, leur œuvre commune sera plus vraie et plus solide.

La seule chance de la Révolution, c'est de faire mieux que ce qu'elle prétend remplacer, non pas théoriquement, mais pratiquement. Elle doit donc utiliser les expériences pour les dépasser. Elle doit les animer de son souffle. Pour cela, elle doit exiger la preuve de leur pureté, mais elle doit être toute prête à l'accueillir.

Nous aurons certainement à revenir sur ce sujet essentiel, mais pour aujourd'hui, retenons seulement ceci : Nous sommes pleinement heureux tant que nous cherchons non pas seuls, mais ensemble, que nous cherchons non à trouver, mais à apporter. Souvenons-nous que nous ne sommes pas plus des « Communautaires » que nous ne sommes des « ecclési » ou « cela ». Nous essayons d'être nous-mêmes et nous avons choisi la Communauté, justement parce qu'elle nous donne les moyens d'être pleinement nous-mêmes, qu'elle n'est pas un dogme, mais une liberté.

ces qui s'y retrouvent, c'est orchestrer les notes de tous, c'est vous amener à vous compléter les uns les autres. Nous voulons y réussir, mais nous ne le pourrions pas sans vous.

Camarades, qui étiez hier des exploités et peut-être des exploités de ce patron voulant aujourd'hui vous rejoindre, avez conscience de ce que vous valez et au lieu de craindre comme si vous n'étiez pas déjà en route pour être des hommes libres, songez à ce que vous pouvez apporter à ce patron qui vient avec vous. Il est plus fort que vous en technique économique. Que sa sûreté ne vous afole pas ! Il sait manier les chiffres et les machines, mais il ne sait pas vivre avec les hommes parce que, justement, lui et ses pères ont pensé machines et chiffres, alors qu'ils parlaient à des hommes.

La tristesse des possédants, c'est qu'ils ne savent plus se lier en dehors des conventions, et nos camarades chefs d'entreprise doivent le plus souvent constater leurs difficultés à entrer en contact avec les autres communautaires, qu'ils soient ou non leurs anciens ouvriers. D'ailleurs, le jour où ils admettent cette faiblesse, c'est qu'ils l'ont déjà en partie surmontée et qu'ils commencent à savoir au moins ce qu'est le contact vrai avec leurs compagnons, puisqu'ils en ressentent l'absence.

Cet art des liens humains, les travailleurs l'ont, eux, qui ne savent pas bâtir une usine selon les règles de Ford ou de Michelin.

Qu'ils l'apportent aux économistes en échange d'un peu de leur prudence, et les Communautés se bâtiront cabin-caba, s'équilibreront peu à peu des hommes et vivront, des hommes s'y retrouveront, des hommes s'y épanouiront, les uns par les autres.

L'homme est un creuset. Son sens, il le trouve dans le bouillonnement des passions, des aspirations, des imaginations diverses, ou même opposées.

Une société, pour rester humaine, pour être conforme à l'homme, doit être elle aussi un creuset. Donc pas de bocal des techniciens d'un côté et de bocal des révolutionnaires, de ceux qui ont le sens de l'équipe, d'une part, de ceux qui ont les connaissances économiques de l'autre.

Lorsque ces sympathisants communautaires se rencontrent à Paris ou ailleurs, on y retrouve en force des intellectuels aux idées généreuses, des patrons pas tout à fait débarrassés d'un esprit paternaliste qui se cramponne et quelques militants ouvriers qui font plutôt pâle figure auprès des témoins de la pensée et des affaires.

Et cependant, cette Révolution Communautaire, non seulement intéresse les militants ouvriers, mais quoiqu'on dise de leur manque de compétence, d'expérience et de sens des affaires, ne peut, ne doit se faire sans eux.

Je crois à la réussite de l'expérience communautaire parce qu'elle est « à taille humaine » parce qu'elle prépare la construction accessible à tous de cellules de base complètes et épanouissantes.

Si l'on se contente de changer les structures — et il n'est pas certain qu'on puisse le faire sans la participation des travailleurs — si l'on ne transforme pas les individus, il n'y a rien de fait.

Des conditions de vie meilleures seront faites à la classe ouvrière, un système nouveau sera mis en place dans lequel les ouvriers ne se sentiront pas en laise ne l'ayant pas désiré, n'ayant pas participé à la construction.

Il ne s'agit pas de négliger l'importance du rôle de la pensée et de la technique dans une telle entreprise, mais ce que les ouvriers ne veulent pas, c'est qu'au départ on classe les gens en : penseurs, techniciens et producteurs, car s'il est vrai qu'une élite ne doit pas émaner automatiquement d'une classe qui jusqu'ici a eu le privilège de l'instruction et d'une certaine culture.

Ce qu'il faut — et c'est très facile dans un monde communautaire — c'est confier le plus possible de responsabilités aux éléments de base, car si chez des bourgeois la culture est inspirée par un certain snobisme, les ouvriers, eux, ne feront l'effort nécessaire qu'en fonction des tâches qu'on leur confiera.

Ce souci que je voudrais sentir cher tous les responsables de communautaires, est à mon humble avis, une des conditions les plus importantes du succès, de Notre Révolution.

LA VIE DES COMMUNAUTÉS

La Communauté E. C. B. H. de Nancy (Extraits de son bulletin intérieur)

C.E.A.C. de Paris

Une première étape vient d'être franchie, nous n'y reviendrons pas, le compte-rendu de l'A. G. en relate les faits principaux.

Voyons plutôt, comme un coureur qui reconnaît d'avance le parcours, ce que sera la prochaine étape.

Elle sera tout d'abord une progression, un effort, progression de chacun et de tous. Effort personnel, effort communautaire.

Les services sont maintenant créés, il faudra les utiliser, les faire fonctionner, ce sera l'étape de l'action.

La règle est établie, les grands principes communautaires définis, il faudra s'y conformer, ce sera l'étape de la discipline.

L'équipe est formée par des hommes ayant des origines, des appartenances, une culture différentes, il faudra la souder, ce sera l'étape de l'amitié, de l'amour.

Nous avons maintenant les moyens, d'épanouir nos foyers, de les faire « vivre » au sens total du mot. Nos quatre services répondent à tous nos besoins mais ce ne sont pas eux qui feront la révolution, même s'ils étaient parfaitement organisés, même si leurs responsables étaient d'une compétence extraordinaire. Les services, les responsables sont à notre disposition, ce sont des moyens que nous devons utiliser.

Beaucoup, de nos jours, appellent « action directe » l'utilisation de moyens plus ou moins démagogiques, nous devons, nous, passer à l'action. Nous pensons qu'elle est directe parce qu'elle s'applique immédiatement à notre libération. Si la lassitude actuelle des militants ouvriers est explicable par suite de la non-efficacité de leurs Partis ou Mouvements, la teneur des communautés serait, elle, incompréhensible puisque chaque acte qu'ils posent a pour conséquence une amélioration immédiate de chacun et de tous. Donc, première conclusion : action - active - acte.

En fonction des éléments divers qui composent la Communauté, une règle a été établie, des responsables nommés. Tous nous avons reconnu la nécessité d'une discipline qui fera que quelquefois nous devrons nous incliner même lorsque nous croyons avoir raison, car bien souvent nous voyons de notre point de vue et ne nous plaçons pas assez du point de vue communautaire.

Nous avons désigné l'orgueil comme l'ennemi public N° 1 ; malgré cette condamnation il ne se tiendra pas pour battu et la discipline ne s'obtiendra que par des efforts. Un homme qui n'est pas capable de se discipliner n'est pas digne d'être libre.

Raisonnement, discuter s'incline et obéir. Il faut quelquefois savoir s'incliner et obéir.

Méditons ce slogan : « Liberté dans la discussion, unité dans la décision, discipline dans l'application ».

Une équipe d'hommes de foyers réunis pour vivre dans une Communauté, c'est bien, c'est beau, c'est fort.

Ce qui nous a réunis c'est l'intérêt, mais non pas l'intérêt individualiste, mais la prise de conscience d'un intérêt commun.

L'intérêt commun c'est le ciment qui nous a liés après nous avoir réunis.

Mais il ne faut pas seulement lui faire fondre et pour cela l'intérêt ne suffit plus. Il nous a permis de nous connaître, de passer sur certaines choses, d'oublier certains caractères.

Maintenant nous devons aller plus loin ; la Communauté ce n'est pas des familles ajoutées à d'autres familles, c'est une famille. L'intérêt commun doit se prolonger, se compléter par l'amitié, l'amour.

C'est cette amitié, cet amour qui fera notre force plus que toute autre chose. Grâce à eux nous pourrions nous dire ce que nous pensons sans craindre les vexations ; grâce à eux nous aurons confiance les uns dans les autres ; grâce à eux nous serons de véritables révolutionnaires car seul l'amour construit.

En fonction des éléments divers qui composent la Communauté, une règle a été établie, des responsables nommés. Tous nous avons reconnu la nécessité d'une discipline qui fera que quelquefois nous devrons nous incliner même lorsque nous croyons avoir raison, car bien souvent nous voyons de notre point de vue et ne nous plaçons pas assez du point de vue communautaire.

Nous avons désigné l'orgueil comme l'ennemi public N° 1 ; malgré cette condamnation il ne se tiendra pas pour battu et la discipline ne s'obtiendra que par des efforts. Un homme qui n'est pas capable de se discipliner n'est pas digne d'être libre.

Raisonnement, discuter s'incline et obéir. Il faut quelquefois savoir s'incliner et obéir.

Méditons ce slogan : « Liberté dans la discussion, unité dans la décision, discipline dans l'application ».

Une équipe d'hommes de foyers réunis pour vivre dans une Communauté, c'est bien, c'est beau, c'est fort.

Ce qui nous a réunis c'est l'intérêt, mais non pas l'intérêt individualiste, mais la prise de conscience d'un intérêt commun.

L'intérêt commun c'est le ciment qui nous a liés après nous avoir réunis.

Mais il ne faut pas seulement lui faire fondre et pour cela l'intérêt ne suffit plus. Il nous a permis de nous connaître, de passer sur certaines choses, d'oublier certains caractères.

Maintenant nous devons aller plus loin ; la Communauté ce n'est pas des familles ajoutées à d'autres familles, c'est une famille. L'intérêt commun doit se prolonger, se compléter par l'amitié, l'amour.

C'est cette amitié, cet amour qui fera notre force plus que toute autre chose. Grâce à eux nous pourrions nous dire ce que nous pensons sans craindre les vexations ; grâce à eux nous aurons confiance les uns dans les autres ; grâce à eux nous serons de véritables révolutionnaires car seul l'amour construit.

En fonction des éléments divers qui composent la Communauté, une règle a été établie, des responsables nommés. Tous nous avons reconnu la nécessité d'une discipline qui fera que quelquefois nous devrons nous incliner même lorsque nous croyons avoir raison, car bien souvent nous voyons de notre point de vue et ne nous plaçons pas assez du point de vue communautaire.

Nous avons désigné l'orgueil comme l'ennemi public N° 1 ; malgré cette condamnation il ne se tiendra pas pour battu et la discipline ne s'obtiendra que par des efforts. Un homme qui n'est pas capable de se discipliner n'est pas digne d'être libre.

Raisonnement, discuter s'incline et obéir. Il faut quelquefois savoir s'incliner et obéir.

Méditons ce slogan : « Liberté dans la discussion, unité dans la décision, discipline dans l'application ».

Une équipe d'hommes de foyers réunis pour vivre dans une Communauté, c'est bien, c'est beau, c'est fort.

Ce qui nous a réunis c'est l'intérêt, mais non pas l'intérêt individualiste, mais la prise de conscience d'un intérêt commun.

L'intérêt commun c'est le ciment qui nous a liés après nous avoir réunis.

Mais il ne faut pas seulement lui faire fondre et pour cela l'intérêt ne suffit plus. Il nous a permis de nous connaître, de passer sur certaines choses, d'oublier certains caractères.

Maintenant nous devons aller plus loin ; la Communauté ce n'est pas des familles ajoutées à d'autres familles, c'est une famille. L'intérêt commun doit se prolonger, se compléter par l'amitié, l'amour.

C'est cette amitié, cet amour qui fera notre force plus que toute autre chose. Grâce à eux nous pourrions nous dire ce que nous pensons sans craindre les vexations ; grâce à eux nous aurons confiance les uns dans les autres ; grâce à eux nous serons de véritables révolutionnaires car seul l'amour construit.

En fonction des éléments divers qui composent la Communauté, une règle a été établie, des responsables nommés. Tous nous avons reconnu la nécessité d'une discipline qui fera que quelquefois nous devrons nous incliner même lorsque nous croyons avoir raison, car bien souvent nous voyons de notre point de vue et ne nous plaçons pas assez du point de vue communautaire.

Nous avons désigné l'orgueil comme l'ennemi public N° 1 ; malgré cette condamnation il ne se tiendra pas pour battu et la discipline ne s'obtiendra que par des efforts. Un homme qui n'est pas capable de se discipliner n'est pas digne d'être libre.

Raisonnement, discuter s'incline et obéir. Il faut quelquefois savoir s'incliner et obéir.

Méditons ce slogan : « Liberté dans la discussion, unité dans la décision, discipline dans l'application ».

Une équipe d'hommes de foyers réunis pour vivre dans une Communauté, c'est bien, c'est beau, c'est fort.

Ce qui nous a réunis c'est l'intérêt, mais non pas l'intérêt individualiste, mais la prise de conscience d'un intérêt commun.

L'intérêt commun c'est le ciment qui nous a liés après nous avoir réunis.

Mais il ne faut pas seulement lui faire fondre et pour cela l'intérêt ne suffit plus. Il nous a permis de nous connaître, de passer sur certaines choses, d'oublier certains caractères.

Maintenant nous devons aller plus loin ; la Communauté ce n'est pas des familles ajoutées à d'autres familles, c'est une famille. L'intérêt commun doit se prolonger, se compléter par l'amitié, l'amour.

C'est cette amitié, cet amour qui fera notre force plus que toute autre chose. Grâce à eux nous pourrions nous dire ce que nous pensons sans craindre les vexations ; grâce à eux nous aurons confiance les uns dans les autres ; grâce à eux nous serons de véritables révolutionnaires car seul l'amour construit.

En fonction des éléments divers qui composent la Communauté, une règle a été établie, des responsables nommés. Tous nous avons reconnu la nécessité d'une discipline qui fera que quelquefois nous devrons nous incliner même lorsque nous croyons avoir raison, car bien souvent nous voyons de notre point de vue et ne nous plaçons pas assez du point de vue communautaire.

Nous avons désigné l'orgueil comme l'ennemi public N° 1 ; malgré cette condamnation il ne se tiendra pas pour battu et la discipline ne s'obtiendra que par des efforts. Un homme qui n'est pas capable de se discipliner n'est pas digne d'être libre.

Raisonnement, discuter s'incline et obéir. Il faut quelquefois savoir s'incliner et obéir.

Méditons ce slogan : « Liberté dans la discussion, unité dans la décision, discipline dans l'application ».

Qu'est-ce que la Communauté ?

La question nous a été posée par notre Ami PHULPIN ; mais y avons-nous un peu réfléchi ?

Je crois que pour s'en faire une idée exacte, il faut être tout à fait dans le bain.

Pour moi, la Communauté, c'est une famille, ma famille, notre famille... et cette grande famille travaille tout entière à la libération de ses enfants.

Pour être tout à fait communautaire il faut donc être intégré à tous les services que comprend la communauté. Nous les avons divisés en quatre : Entreprise - Consommation - Culture - Social.

L'entreprise joue pour cela un rôle primordial car nous devons nous épanouir dans un cadre total si nous continuons à donner nos bras à des exploités ? Evidemment tous les Camarades ne peuvent le faire sur le champ mais dès à présent il faut y songer.

D'autre part, l'Entreprise étant à tous, les Camarades ont-ils bien songé que le devoir incombe à tous de trouver des débouchés, d'amener des clients ? ... Plus nous aurons de clients, plus nous prospérerons. Plus nous serons forts et en même temps plus nous ferons connaître la Communauté.

N'oublions pas que c'est notre devoir de faire germer l'idée communautaire et de la propager.

Une entreprise communautaire qui marche bien c'est un bel atout dans le jeu communautaire.

Tous au boulot donc, chers Camarades, ne négligeons rien pour notre Communauté.

R. WAGNER.

NOTRE SANTÉ

« TU NE TUERAS PAS ». Cette phrase vous rappelle, chers Camarades, la discussion de notre dernière A. G. et l'application que Robert THOMAS voulait lui donner.

Pour moi il s'agit de l'enviager aujourd'hui sous un autre angle, sous une autre forme, celle de l'application à notre personne : « Tu ne tueras pas » ; ne pourrait-on dire aussi : « Tu ne te tueras pas ».

Sans juger et condamner ici le suicide brutal, nous pourrions le croire envisager une autre forme de suicide, involontaire celle-là, je veux parler de l'abus que nous pouvons faire de nos forces physiques et par là perdre notre santé.

Comment perdre sa santé ? Pour simplifier nous pourrions étudier trois moyens :

1. — Un ouvrier travaille dans de mauvaises conditions d'hygiène, il loge dans un taudis, sa santé ne résiste pas à cet état de choses et il tombe malade, est-ce de sa faute ?

2. — Un militant se surmène, se donnant tout entier à l'idée pour laquelle il combat, il tombe malade ; a-t-il le droit d'aller jusque là ?

3. — Un Camarade par sa manière de vivre, par son soin de plaisir perd sa santé. N'a-t-il pas manqué à son devoir ?

Ces trois points peuvent, évidemment être repris dans nos Assemblées de quartiers, mais permettez-moi de dire ma façon de voir :

Premier point : Si l'on considère que la santé est le capital de l'ouvrier, il est de son devoir de tout faire pour la conserver, c'est vrai aussi pour les deux autres cas.

Quant au second cas je ne crois pas, pour ma part qu'un militant ait le droit de se crever au travail, c'est peut-être très beau

mais je pense que ce n'est pas le but de la vie et je me demande si c'est là l'épanouissement de la personne.

Troisième point : Ici il y aurait certes beaucoup à dire, je me contenterai de quelques objections qui me semblent justes.

Quand un Camarade, après une vie de patachon, tombe malade de tuberculose, par exemple, n'ayant pas les moyens de se soigner, c'est à la solidarité de ses camarades qu'il faut appeler par l'intermédiaire de la Sécurité Sociale ou de l'A. M. G. Voilà un homme qui n'ayant presque rien apporté à la société, fait appel à elle pour payer les pots cassés ! Ceci dit à sa charge.

A sa décharge l'on pourrait arguer que, lancé dans la vie sans autre but que de vivre d'une façon égoïste, ce qui est bien de la société dans laquelle nous vivons, lorsqu'il tombe malade, il lui paraît logique de faire appel à la solidarité.

Que pensez-vous de tout cela ? Certes, il y aurait encore beaucoup à dire là-dessus. J'attends vos suggestions...

RUEFF

ORDRE DE TRAVAIL

Réunion de Travail des Equipes. Exposé de Travail des Equipes. Exposé de VOEGTLIN sur les Communautés de Transition.

Des exposés de problèmes économiques et sociaux seront faits, tous les deux mois, par des personnes invitées et étrangères au mouvement, suivis de discussions.

SESSIONS D'INFORMATION COMMUNAUTAIRE

1) Session des 18 et 19 Décembre 1947

INVITATION

La Communauté Boimondau tient chaque mois une session d'information. En décembre, la session se tiendra dans la salle des Fêtes de la Communauté, les 18 et 19 décembre.

Cette session a pour but de donner toutes les explications sur l'organisation et les principes de notre Communauté de Travail et plus particulièrement de faire le point sur l'évolution actuelle de la Communauté de Travail Boimondau.

La session comprend des exposés doctrinaux et des comptes-rendus d'activités faits par les responsables de la Communauté de Travail.

Pour chaque exposé il est remis aux sessionnaires un résumé ronéotypé. Une discussion libre sur chaque cours suivra.

PROGRAMME

Jeudi 18 Décembre.

9 h. — Prise de contact, 9 h. 30 à 12 h. — Les principes communautaires par MERMOZ.

12 h. 30 — Repas.

14 h. à 16 h. 30. — L'aspect industriel et technique de la Communauté BOIMONDAU, par BILLIET et MATRAS.

17 h. 30 à 18 h. — Les problèmes comptables et financiers de la Communauté par THOMAS.

18 h. à 19 h. — Assistance aux activités sociales.

20 h. 30 — Assistance à une réunion de groupe de quartier.

Vendredi 19 Décembre.

8 h. 30 à 10 h. — L'organisation communautaire MERMOZ.

10 h. 30 à 12 — Les activités sociales par BREGEON.

12 h. 30 — Repas.

14 h. à 15 h. — Perspective sur la Communauté « le Bélier » par LEMERICIER, Chef de la Communauté de Besançon.

15 h. 30 à 16 h. 30 — La Communauté et le problème de la femme par Mme MARIE.

17 h. à 19 h. — Précisions sur la Communauté BOIMONDAU par MERMOZ, et échange de vue sur la Session.

ORGANISATION MATERIELLE

S'inscrire avant le 15 décembre par lettre adressée à la Communauté BOIMONDAU, 41, rue Montplaisir. La participation aux frais de cette session est fixée à 200 francs par personne. Le règlement se fera sur place à l'arrivée.

La Communauté peut vous retenir sur demande une chambre. Dans le cas où celle-ci ne serait pas occupée sans que nous en ayons été avertis suffisamment tôt (au moins 3 jours d'avance) nous serions obligés de vous en demander le montant.

Si votre chambre est retenue s'adresser à votre arrivée au café Romagnol, place de la gare qui vous indiquera votre hôtel.

Dites-nous également si vous comptez prendre vos repas à l'Hôtel du Dauphiné.

Les sessionnaires sont formés en groupe d'étude. A l'arrivée voyez au tableau de quel groupe vous faites partie et prenez contact avec votre chef de groupe.

2) En Janvier la Session aura lieu avec le même programme les 22 et 23.

LA VIE DE L'ENTENTE COMMUNAUTAIRE

Pour être de l'Entente Communautaire

VOS COTISATIONS DU 1^{er} TRIMESTRE

Si vous êtes isolés. Votre cotisation est à fixer par vous, selon vos possibilités, avec un minimum de 100 francs pour le trimestre.

Si vous êtes membres d'une Communauté sociale ou d'un groupe d'un C. E. A. C. (groupes d'amis, etc...) votre groupe a dû vous demander une cotisation et doit nous verser dessus un minimum de 75 frs pour le trimestre.

Si vous êtes membres d'une Communauté ou pré-Communauté de travail, votre groupe nous versera un minimum de 100 frs par mois par foyer (famille ou célibataire).

Communautés et Pré-Communautés de Travail

Voici le système des cotisations ordinaires et exceptionnelles :

1. — Vos cotisations ordinaires calculées à raison de 100 frs minimum par foyer ou célibataire, membre de votre Communauté ou pré-Communauté, sont destinées à faire vivre l'Entente, à assurer les frais de rédaction et impression du Journal, les frais de voyages indispensables pour le contact entre le Secrétariat et vous, l'activité du Secrétariat, réponse aux lettres de renseignements, contacts avec des personnalités, études des problèmes communautaires généraux. De tout cela, vous profitez tous.

2. — D'autre part, quand vous avez besoin d'une démarche particulière, étude ou recherche d'objet, le Secrétariat est à votre disposition.

Pour l'exécution de ces tâches, une participation aux frais occasionnés vous est indiquée, compte tenu du temps passé, des difficultés rencontrées et aussi de vos possibilités. (La somme demandée aux pré-Communautés débutantes étant aussi faible que possible). Cette participation est versée sous forme de cotisation exceptionnelle.

3. — Souvent, des contacts provoqués ou rendus possibles par l'E. C. et dont vous profitez pour la marche de votre Communauté soit à la suite d'une annonce dans le Journal, soit à la suite d'une adresse donnée ou d'une rencontre faite.

Cela n'est pas comptabilisable par nous. Nous vous demandons, chaque fois que ce cas se produit de verser spontanément une cotisation exceptionnelle calculée d'après l'importance de l'avantage retiré par vous. Ainsi : marchés à la suite d'une annonce, prêt obtenu par notre entremise, objet trouvé sur adresse passée, etc...

Nous nous en remettons à vous, c'est une question d'esprit communautaire.

Si vous voulez que l'Entente puisse vivre et n'avoir d'autre préoccupation que notre réussite, associez-là à votre réussite.

Ne confondez pas ces cotisations avec les commissions que certains d'entre vous doivent à tel membre de la Communauté de Paris, qui, lui, fonctionne comme représentant et a été chargé de la prospection méthodique pour un produit. Au fur et à mesure que nous avançons, la distinction apparaîtra plus nettement et bientôt nous pensons que la Communauté de Paris aura, elle aussi, son statut juridique et commercial bien précisé.

Aucune Cotisation

D'isolé ou de C. E. A. C. ne peut valoir au-delà du trimestre en cours, quel que soit

montant. Cela pour permettre une comptabilité simplifiée.

Pour vos Envois d'Argent

Employez les virements au C. C. P. Marie 585-812, si ce n'est pas pressé. Evitez les chèques lents et coûteux.

En cas de versements postaux, faites-les par tranche de 10.000 frs pour permettre le versement à domicile.

En cas d'urgence (commande, etc...) employez le mandat télégraphique par tranche de 10.000 frs, ou le chèque visé au départ et rédigé au nom de Madame Marie.

Publication de nos ressources

Nous l'avions annoncé dans le N. 5 en même temps que nous indiquions le montant des cotisations à dater du premier octobre. Mais, bien qu'en progrès, le N. 4 était encore en retard. Aussi celui-ci est rédigé alors que les rentrées ne sont pas faites.

Le N. 6 publiera toutes nos rentrées depuis le premier octobre.

Et pour les cotisations d'isolés, cette publication servira d'accusé de réception, car il nous est impossible d'écrire pour chaque versement.

Les Rencontres Régionales

Cette idée a été lancée à l'Assemblée générale. Ce n'est pas suffisant !

Il faut la réaliser.

Si vous organisez des journées d'information et de formations communautaires pour les membres des Communautés et les sympathisants de votre Secteur, profitez-en pour inviter les responsables de toute votre région. Ils feront profiter vos sessionnaires de leur expérience et ensuite ce sera l'occasion de contacts fructueux entre eux tous.

LES ASSEMBLÉES de contacts REGIONALES doivent être mises sur pied dès que possible.

Pour que nous nous connaissions tous

Racontez-nous l'histoire de votre Communauté, nous de votre pré-Communauté, vos efforts, vos débordements.

Faites-nous participer à vos réunions, à vos recherches, à vos bulletins, en nous envoyant compte-rendus, sujets d'études, spécimens, etc...

Dites-nous ce que vous fabriquez, à quelles conditions ceux qui le désirent peuvent se le procurer, si vous avez des difficultés de marchés ou de matières premières.

Diffusion de « Communauté »

Chaque groupe, communautaires, membres, adhérents, et chaque Communauté ou pré-Communauté, membre actif peut recevoir chaque mois un certain nombre d'exemplaires supplémentaires sur sa demande en plus de ceux destinés à ses membres afin de permettre la diffusion.

Il les obtiendra à raison de 5 fr. par numéro simple, (2 pages), 10 francs par numéro double (4 pages), 15 francs par numéro triple, (6 pages) perçus pour participation aux frais.

Il réglera à l'Entente Communautaire 4

francs, 8 francs ou 12 francs par exemplaire, suivant le cas.

Les membres individuels pourront recevoir de tels envois sur demande, en réglant le montant à l'avance.

L'Entente Communautaire ne peut plus se permettre de faire des services d'essai, ceux-ci peuvent être faites directement par les membres adhérents ou actifs.

« Communauté » n'est pas un organe de propagande au sens habituel du terme, c'est un outil de travail. Faites-le lire à des gens susceptibles d'entrer dans la voie des réalisations.

Ceux qui reçoivent des envois collectifs de « Communauté ».

Doivent les faire parvenir aux destinataires (foyers, membres) aussitôt et avec

UN JOURNAL VIVANT c'est celui qui reflètera VOTRE VIE et cela dépend de VOUS.

VERS UN STATUT JURIDIQUE

Projet de Loi ou Non ?

J'étudie depuis quelques temps le projet de Loi du à l'initiative de Boimondau et paru dans le N. 1 de « Communauté » (Juillet 47). Ce projet me paraît sujet à quelques critiques :

1) Il ferait figure de pavé dans le droit actuel, ne se référant à aucune des institutions existantes. Le vote, de ce fait, en serait difficile.

2) Il veut traiter le sujet trop en détail, empiétant largement par endroits sur les domaines réservés à la Régie, faite justement pour les détails.

3) Il parle de statuts. Or, il me semble justement que les Statuts c'est la Régie purement et simplement. D'où une certaine confusion.

4) A d'autres endroits, il énonce des principes généraux, ce qui n'est pas utile, car c'est un projet de Loi et non un manifeste communautaire.

5) Il crée de nombreuses confusions en parlant de salaires, de bénéfices, de capital de travailleurs, toutes notions qui ne signifient plus rien dans le système communautaire (sauf peut-être le mot capital, mais dans un sens autre que celui où on l'emploie habituellement).

6) Le système fiscal qu'il prévoit est basé sur ces confusions.

7) Il prévoit une autorisation préfectorale, ce qui me paraît dangereux et inutile. Une simple déclaration suffirait.

8) Par contre, il ne prévoit pas l'agrément d'un organisme communautaire chose qui me paraît absolument essentielle comme je m'en expliquerai plus loin.

Je sais bien que, par sa nature insolite, la communauté de travail ne se range pas facilement dans l'état économique social et juridique actuel, mais je pense que l'on peut tout de même arriver à quelque-chose qui tienne à peu près sa place dans cet état ; et je pense même qu'il est urgent de faire sanctionner légalement et dans la mesure du possible le principe de base des communautés de travail, si l'on veut permettre le démarrage de nombreuses communautés.

En s'en tenant aux formules existantes S. A. R. L., coopératives ou tout ce qu'on voudra, on se heurtera à des complications absurdes parce que c'est trop différent, et on ris-

quera même de ce fait, de faire sombrer l'idée communautaire qui doit avoir son individualité bien nette. Il faudra bien d'ailleurs arriver un jour à une refonte générale du droit individualiste qui est à la base de toutes nos institutions, mais il faut commencer par amorcer la chose.

Ceci dit, je l'adresse ci-joint un projet de loi ou plutôt deux que j'ai établis dans l'esprit des observations ci-dessus et aussi en me référant au projet paru dans « Des Hommes Libres ».

Je pars du principe que la communauté

par Roger ROQUETTE Secrétaire Général Adjoint de l'Entente Communautaire.

de travail est infiniment plus une association qu'une société commerciale. C'est même purement et simplement une association mais avec des buts très étendus. Il faut donc permettre à cette association (type général Loi de 1901) de faire commerce, et aménager au surplus les dispositions fiscales et administratives qui ne peuvent cadrer avec le genre d'association qu'elle est.

On demande en somme à l'Etat d'importantes dérogations au droit commun, et, en contrepartie, on lui donne dans le texte même et par la création du Conseil National Communautaire, la garantie que ces faveurs seront bien employées dans l'esprit qui préside à l'institution nouvelle.

La création du Conseil National Communautaire me semble essentielle au point que le texte N. 1 resterait lettre morte sans le texte N. 2. Il y a d'ailleurs longtemps que cela avait été vu. Sans le C. N. C. la marque de fabrique « Communauté de Travail » si je puis dire, serait rapidement vilipendée et l'idée communautaire torpillée.

Projet de Loi ou non ?

(Suite de la page 3)

Art. 8. — Une communauté de travail vit du travail de ses membres...

Art. 9. — La création d'une communauté de travail résulte de l'assemblée générale de fondation...

Art. 10. — La communauté de Travail n'aura toutefois d'existence légale, ainsi qu'il est dit à l'article 3 qu'après avoir fait une déclaration d'existence à la Préfecture...

Art. 11. — Si la Communauté de Travail exerce une activité industrielle ou commerciale, elle devra au surplus se conformer aux règles de publicité établies pour les sociétés commerciales...

La publicité susmentionnée devra obligatoirement comporter les mentions suivantes :

Dénomination de l'association. Adresse de son principal établissement. Indication de l'activité commerciale principale.

Nom et adresse du Chef de Communauté. Evaluation du montant total des biens possédés par la Communauté au jour de la Constitution.

Art. 12. — La plénitude des pouvoirs d'une communauté de travail est détenue par l'Assemblée Générale des membres majeurs de l'association.

Art. 13. — C'est cette assemblée générale qui établit et modifie la Règle, décide de l'utilisation des biens communs, nomme le chef de communauté et les membres des organismes directeurs.

Art. 14. — La Règle est la charte intérieure de la Communauté de Travail. Elle organise les rouages de l'association, détermine le mode de désignation des responsables, pose les principes de la répartition des produits et généralement prévoit tout ce qui est nécessaire au fonctionnement de l'association.

Art. 15. — Le Chef de communauté jouit en matière commerciale et vis-à-vis des tiers des droits et pouvoirs d'un gérant de société à responsabilité limitée.

Art. 16. — Tous les biens d'une communauté de travail répondent du passif social. Pour permettre aux tiers de connaître la valeur de leur gage, toute communauté de travail devra mentionner sur tous les papiers émanant d'elle dans les mêmes conditions qu'une société à responsabilité limitée la valeur totale des biens sociaux qui sera réajustée chaque fois qu'il sera nécessaire.

Art. 17. — Si une communauté de travail se livre à des activités commerciales, elle est assujettie pour ces opérations aux prescriptions du Code de Commerce et notamment à la législation sur la faillite et la liquidation judiciaire.

Art. 18. — Les communautés de travail, à raison de leurs activités directement rémunératrices, commerciales, industrielles ou agricoles, sont passibles d'un impôt direct unique de X % sur le montant des parts distribuées au cours de l'année à ses membres qui ne sont pas assujettis de ce fait à l'impôt sur les traitements et salaires ni à la cédule sur les revenus des capitaux mobiliers.

Art. 19. — Les Communautés de travail sont habilitées à étudier avec les organismes régionaux de la Sécurité Sociale l'établissement d'un statut particulier qui tiendra compte des moyens mis en œuvre par elle pour assurer dans leur sein la sécurité totale de leurs membres.

Art. 20. — La dissolution d'une communauté de Travail a lieu dans trois cas : Retrait de l'aménagement du Conseil National Communautaire ; Décision de l'assemblée générale ; Nullité prononcée par décision de justice.

Art. 21. — Toute entreprise ou association existant quelle qu'en soit sa forme, peut librement se transformer en Communauté de Travail, en se conformant à la présente Loi.

PROJET DE LOI N° 2

Art. 1. — Il est institué auprès du Ministère du Travail et de son contrôle, un organisme appelé « Conseil National Communautaire » chargé de contrôler l'application de la Loi N° 1 du sur les communautés de travail et de faire respecter l'esprit dans lequel elle a été promulguée.

Art. 2. — Les attributions du C. N. C. sont les suivantes : Procéder à toutes les études, essais et réalisations permettant d'appliquer pratiquement la Loi sur les Communautés de Travail à toutes les branches d'activité. Etudier et défendre les mesures législatives et exécutives propres à as-

L'EXPERIENCE DES AUTRES

LA REVOLUTION DE 1848 ET LA MONTÉE VERS L'ASSOCIATION

(Suite de la page 2)

Tant de ferveur et de ténacité devaient avoir leur récompense. Dès le 25 Février 1848, le Gouvernement Provisoire avait reconnu que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail.

Ce fut là un succès plus apparent que réel qui serait trop long d'expliquer et qui donna l'occasion aux adversaires de l'association ouvrière de mener contre celle-ci une offensive en règle. Nonobstant l'opposition, les membres de la Constituante votèrent également, ce même 5 Juillet, un décret qui parut le 15 et qui admettait les associations à concourir pour les adjudications de travaux publics de l'Etat et à conclure des marchés de gré à gré.

NOUVELLE ECLIPSE

Ainsi, on pouvait croire que le Mouvement Coopératif entrerait dans une phase décisive de développement, dans une période de calme et d'organisation. Les Associations se constituaient un peu partout et le gouvernement de la République semblait vouloir leur apporter une certaine aide morale et financière.

L'année 1850 voit le pays se charger de sombre nuées. Il n'y a pas trente mois que la République est proclamée que déjà les forces de la réaction, un temps muselées, relèvent la tête.

Dès le 31 Juillet 1850, premier éclair précurseur de l'orage : L'Atelier, qui avait durant des années magnifiquement combattu, succombe sous les coups de la nouvelle loi sur la presse.

Pourtant le nouveau régime prétend être l'ami de la classe ouvrière. Mais il est un ami à sa manière, c'est-à-dire qu'il consent à la protéger, à lui assurer du bien-être, à la condition qu'elle souscrive à une conception du travail dégradante pour l'esprit et la dignité ouvrière.

Art. 3. — Le C. N. C. se compose de 10 à 30 membres représentant les communautés de travail existantes plus le Ministre de Travail qui en est membre de droit.

Art. 4. — Ces représentants seront désignés par les organismes fédérateurs des communautés de travail dans des conditions et selon des modalités qui seront fixées par décret.

Art. 5. — Jusqu'à la parution de ce décret, les membres du C. N. C. seront nommés chaque année par le Ministre du Travail sur proposition des communautés de travail les plus représentatives.

Art. 6. — Le C. N. C. élit son Président. Il se réunit chaque fois que la nécessité s'en fait sentir à l'initiative de son Président ou de 5 de ses membres. Toutes ses décisions sont prises à l'unanimité.

Art. 7. — Le C. N. C. comprendra un bureau exécutif permanent composé de : Un Président, qui sera de droit le Président du C. N. C. ; Un Secrétaire ; Un Trésorier ; Des membres au nombre de 3 à 10 désignés par leurs pairs.

Art. 8. — Le bureau exécutif a pour mission d'appliquer les décisions prises par le Conseil National Communautaire d'accomplir les tâches définies à l'article 2, de prendre toutes décisions utiles entre les sessions du C. N. C.

Art. 9. — Dès qu'il sera constitué, le C. N. C. devra établir un règlement précisant son organisation, son fonctionnement, et les attributions de ses différents membres et des organismes qu'il créera.

Art. 10. — Le C. N. C. jouit auprès des communautés de travail ou auprès des groupements désireux d'adopter cette forme d'association des pouvoirs d'investigation, les plus étendus lui permettant d'accomplir les tâches qui lui incombent, et notamment de délivrer ou de retirer l'agrément prévu à l'article 10 de la Loi N° 1 sur les Communautés de Travail.

Art. 11. — Le C. N. C. peut déléguer ses pouvoirs à des organismes régionaux placés sous son contrôle et qu'il est habilité à créer.

N. B. — Certains de ces articles ne sont pas pleinement satisfaisants, mais on peut, si l'on veut faire voter un texte de ce genre, le faire limper par des spécialistes.

Vous avez des assemblées, vous avez des règles adaptées à votre cas particulier. Votre groupe existe et vit. Rendez-vous compte de tout cela pour que tous en profitent.

C'est un petit effort ? Cela en vaut la peine !

posée à l'égard du nouveau régime à une fidélité absolue. Et surtout qu'on ne parle plus d'indépendance, d'émancipation du salarié. Mais les travailleurs ne s'en laissent pas accroître. Fort d'une expérience chèrement acquise, ils savent que le « paternalisme » dont on fait miroiter les bienfaits est une chaîne qui les ligotera davantage.

Et vient, au milieu des persécutions, l'année 1863, où, au renouvellement du Corps Législatif, l'opposition remporte quelques succès. Du coup, l'Empereur s'émoussine. On estime opportun, suivant le mot d'Emile OLIVIER, « de conclure une entente avec la démocratie pour organiser la liberté ».

Déjà la loi du 25 mai 1864 supprimait le délit de coalition. Certes, depuis plusieurs mois, les Sociétés étaient tolérées, mais en droit elles restaient illégales.

D'autre part, dès 1876, se pose à l'attention du monde ouvrier la question de savoir si la Coopération est un vrai moyen de libération pour l'ouvrier, ou si, au contraire, en demeurant à l'intérieur du salariat dans une position de lutte de classes, celui-ci ne se libère pas plus sûrement et, avec lui, l'ensemble des travailleurs, grâce à la Révolution.

Art. 12. — On recherche un chef d'atelier chaudronnier, de préférence chaudronnier naval, pour Communauté à Marseille.

Art. 13. — Un groupe communautaire de jeunes techniciens ayant travaillé ensemble depuis plusieurs années à préparer et à réunir les éléments préliminaires à la mise en valeur communautaire d'un secteur territorial en Union Française, vient de terminer la première phase des études et des enquêtes devant aboutir au choix du lieu de leur installation.

Art. 14. — On recherche un chef d'atelier chaudronnier, de préférence chaudronnier naval, pour Communauté à Marseille.

Art. 15. — Nous disposons d'un lot (divisible) de 30 000 bidons du produit NOXON excellent pour chromes, nickels, glaces, linos etc. 36 francs le bidon. S'adresser Méjasson, 68 bis, rue Manin, Paris (19^{me}).

Art. 16. — Cherchons immeuble pour logement 10 jeunes gens, Paris.

Art. 17. — Cherchons local 100 mètres carrés avec force, pour mettre machine en fonctionnement, Paris ou banlieue.

Art. 18. — Cherchons domaine 100 hectares ou plus, cultivables, pour réalisation communautaire.

Art. 19. — Cherchons banlieue Paris, immeuble si possible, avec ferme, pouvant permettre logement 5 foyers au moins.

Art. 20. — Cherchons propriété ou domaine agricole traversée par ruisseau ou rivière pour une communauté de cuir, pas trop loin de Paris 2 à 300 kilomètres au plus.

Art. 21. — Ami ayant enfant fragile cherche maison à acheter banlieue ou pas trop loin de Paris. Nous comptons sur vous pour le signaler dès que vous connaîtrez.

Art. 22. — Cherchons cimente par grandes quantités.

Art. 23. — Si vous avez besoin tuyaux fonte centrifuge, avons possibilité introduction.

Art. 24. — Cherchons coureuse sur ruban de 45 cm. pour Communauté de papeterie.

Art. 25. — Cherchons combinés disponibles immédiatement.

Art. 26. — Cherchons bétonnières de 180 à 200 l. Monte-charges 12 m., de 4 à 500 kgs.

Art. 27. — Une Communauté est à la disposition de toutes les communautés en ce qui concerne leurs besoins d'imprimés, quels qu'ils soient, à l'exception des affiches. Adresser toutes les demandes à INCARVAU, VALREAS (Vaucluse), de notre part.

Art. 28. — Cherchons coureuse sur ruban de 45 cm. pour Communauté de papeterie.

Art. 29. — Noël approche. Pour vos arbres de Noël, pour le Noël de vos foyers, pour les organisations auxquelles vous participez, faire appel à nous. Des Communautés pourront vous fournir dans de bonnes conditions.

Art. 30. — Cherchons Underwood ou idéal chariot 25, avec tabulateurs, très bon état.

Art. 31. — Si vous êtes Communauté commerciale, proposez-nous vos produits.

Art. 32. — Si vous connaissez marchés possibles avec reconstruction ou autres, portes et fenêtres, meubles, signalez-les.

Art. 33. — Cherchons fluore de potassium.

Art. 34. — Cherchons Underwood ou idéal chariot 25, avec tabulateurs, très bon état.

Art. 35. — Si vous êtes Communauté commerciale, proposez-nous vos produits.

Art. 36. — Si vous connaissez marchés possibles avec reconstruction ou autres, portes et fenêtres, meubles, signalez-les.

Art. 37. — Cherchons fluore de potassium.

Art. 38. — Cherchons Underwood ou idéal chariot 25, avec tabulateurs, très bon état.

Art. 39. — Si vous êtes Communauté commerciale, proposez-nous vos produits.

Art. 40. — Si vous connaissez marchés possibles avec reconstruction ou autres, portes et fenêtres, meubles, signalez-les.

Art. 41. — Cherchons fluore de potassium.

Art. 42. — Cherchons Underwood ou idéal chariot 25, avec tabulateurs, très bon état.

Art. 43. — Si vous êtes Communauté commerciale, proposez-nous vos produits.

Art. 44. — Si vous connaissez marchés possibles avec reconstruction ou autres, portes et fenêtres, meubles, signalez-les.

Art. 45. — Cherchons fluore de potassium.

Art. 46. — Cherchons Underwood ou idéal chariot 25, avec tabulateurs, très bon état.

Art. 47. — Si vous êtes Communauté commerciale, proposez-nous vos produits.

Art. 48. — Si vous connaissez marchés possibles avec reconstruction ou autres, portes et fenêtres, meubles, signalez-les.

Art. 49. — Cherchons fluore de potassium.

Art. 50. — Cherchons Underwood ou idéal chariot 25, avec tabulateurs, très bon état.

Art. 51. — Si vous êtes Communauté commerciale, proposez-nous vos produits.

Art. 52. — Si vous connaissez marchés possibles avec reconstruction ou autres, portes et fenêtres, meubles, signalez-les.

Art. 53. — Cherchons fluore de potassium.

Art. 54. — Cherchons Underwood ou idéal chariot 25, avec tabulateurs, très bon état.

Art. 55. — Si vous êtes Communauté commerciale, proposez-nous vos produits.

Art. 56. — Si vous connaissez marchés possibles avec reconstruction ou autres, portes et fenêtres, meubles, signalez-les.

Art. 57. — Cherchons fluore de potassium.

Art. 58. — Cherchons Underwood ou idéal chariot 25, avec tabulateurs, très bon état.

Art. 59. — Si vous êtes Communauté commerciale, proposez-nous vos produits.

Art. 60. — Si vous connaissez marchés possibles avec reconstruction ou autres, portes et fenêtres, meubles, signalez-les.

Art. 61. — Cherchons fluore de potassium.

Art. 62. — Cherchons Underwood ou idéal chariot 25, avec tabulateurs, très bon état.

Art. 63. — Si vous êtes Communauté commerciale, proposez-nous vos produits.

Art. 64. — Si vous connaissez marchés possibles avec reconstruction ou autres, portes et fenêtres, meubles, signalez-les.

Art. 65. — Cherchons fluore de potassium.

Art. 66. — Cherchons Underwood ou idéal chariot 25, avec tabulateurs, très bon état.

Art. 67. — Si vous êtes Communauté commerciale, proposez-nous vos produits.

Art. 68. — Si vous connaissez marchés possibles avec reconstruction ou autres, portes et fenêtres, meubles, signalez-les.

Art. 69. — Cherchons fluore de potassium.

Art. 70. — Cherchons Underwood ou idéal chariot 25, avec tabulateurs, très bon état.

Art. 71. — Si vous êtes Communauté commerciale, proposez-nous vos produits.

Art. 72. — Si vous connaissez marchés possibles avec reconstruction ou autres, portes et fenêtres, meubles, signalez-les.

Art. 73. — Cherchons fluore de potassium.

Art. 74. — Cherchons Underwood ou idéal chariot 25, avec tabulateurs, très bon état.

Art. 75. — Si vous êtes Communauté commerciale, proposez-nous vos produits.

Art. 76. — Si vous connaissez marchés possibles avec reconstruction ou autres, portes et fenêtres, meubles, signalez-les.

Art. 77. — Cherchons fluore de potassium.

Art. 78. — Cherchons Underwood ou idéal chariot 25, avec tabulateurs, très bon état.

Art. 79. — Si vous êtes Communauté commerciale, proposez-nous vos produits.

Art. 80. — Si vous connaissez marchés possibles avec reconstruction ou autres, portes et fenêtres, meubles, signalez-les.

Art. 81. — Cherchons fluore de potassium.

Art. 82. — Cherchons Underwood ou idéal chariot 25, avec tabulateurs, très bon état.

Art. 83. — Si vous êtes Communauté commerciale, proposez-nous vos produits.

Art. 84. — Si vous connaissez marchés possibles avec reconstruction ou autres, portes et fenêtres, meubles, signalez-les.

Art. 85. — Cherchons fluore de potassium.

Art. 86. — Cherchons Underwood ou idéal chariot 25, avec tabulateurs, très bon état.

Art. 87. — Si vous êtes Communauté commerciale, proposez-nous vos produits.

Art. 88. — Si vous connaissez marchés possibles avec reconstruction ou autres, portes et fenêtres, meubles, signalez-les.

Art. 89. — Cherchons fluore de potassium.

Art. 90. — Cherchons Underwood ou idéal chariot 25, avec tabulateurs, très bon état.

COURRIER COMMUNAUTAIRE

A voir les lettres qui suivent chaque numéro de « Communauté », nous pourrions croire que le Courrier Communautaire est l'article le plus lu.

Art. 142. — Ferronnier d'art Saint-Germain en Laye ayant atelier actuellement arrêté et se consacrant petit élevage, cherche camarade pour reprendre activité et au besoin l'étendre à entreprise générale : électricité, menuiserie, maçonnerie, plomberie, etc.

Art. 143. — Camarade 27 ans, célibataire, soutien de famille, catholique, contremaître, chef de magasin dans usine laotais (arrivé par le rang), connaît un peu comptabilité, travail fer et bois, accepterait n'importe quelle tâche. Dispose de 100.000 francs qu'il pourrait investir dans Communauté. Cherche à entrer dans une Communauté.

Art. 144. — Ebéniste capable assurer emploi contremaître-adjoint et désireux participer

Art. 145. — Catholique, ancien employé de banque, commerçant dans l'alimentation, dispose capital, désire créer exploitation agricole. Culture générale. Elevage (aviculture, porc, etc.) avec cultivateur même esprit, mais ayant connaissances sérieuses dans son métier.

Art. 146. — Dispositif capital et travail, m'intéresse à entreprise communautaire.

Art. 147. — On recherche un chef d'atelier chaudronnier, de préférence chaudronnier naval, pour Communauté à Marseille.

Art. 148. — Un groupe communautaire de jeunes techniciens ayant travaillé ensemble depuis plusieurs années à préparer et à réunir les éléments préliminaires à la mise en valeur communautaire d'un secteur territorial en Union Française, vient de terminer la première phase des études et des enquêtes devant aboutir au choix du lieu de leur installation.

Art. 149. — Avons à vendre bord Loire, 4 kms Orléans, très belle propriété, état excellent, 2 hectares, 36 pièces très grandes, communs : 3.500.000 francs.

Art. 150. — Cherchons local 100 mètres carrés avec force, pour mettre machine en fonctionnement, Paris ou banlieue.

Art. 151. — Cherchons domaine 100 hectares ou plus, cultivables, pour réalisation communautaire.

Art. 152. — Cherchons banlieue Paris, immeuble si possible, avec ferme, pouvant permettre logement 5 foyers au moins.

Art. 153. — Cherchons propriété ou domaine agricole traversée par ruisseau ou rivière pour une communauté de cuir, pas trop loin de Paris 2 à 300 kilomètres au plus.

Art. 154. — Cherchons local 100 mètres carrés avec force, pour mettre machine en fonctionnement, Paris ou banlieue.

Art. 155. — Cherchons domaine 100 hectares ou plus, cultivables, pour réalisation communautaire.

Art. 156. — Cherchons banlieue Paris, immeuble si possible, avec ferme, pouvant permettre logement 5 foyers au moins.

Art. 157. — Cherchons propriété ou domaine agricole traversée par ruisseau ou rivière pour une communauté de cuir, pas trop loin de Paris 2 à 300 kilomètres au plus.

Art. 158. — Ami ayant enfant fragile cherche maison à acheter banlieue ou pas trop loin de Paris. Nous comptons sur vous pour le signaler dès que vous connaîtrez.

Art. 159. — Cherchons cimente par grandes quantités.

Art. 160. — Si vous avez besoin tuyaux fonte centrifuge, avons possibilité introduction.

Art. 161. — Cherchons coureuse sur ruban de 45 cm. pour Communauté de papeterie.

Art. 162. — Cherchons combinés disponibles immédiatement.

Art. 163. — Cherchons aiguilles machine, classe 16 x 231, N. 20 ou 21, toute quantité.

Art. 164. — Cherchons aiguilles machine à coudre Excelsior 562. Toute quantité sera utile.

Art. 165. — Cherchons papier cristal et cellophane. 1.000 feuilles de 65 x 1.000 par mois.

Art. 166. — Cherchons Brabant à bœuf, sans rasettes, ni traineau, versoirs, acier éclair, de 100 à 200 kgs.

Art. 167. — Recherchons possibilité acheter à la production bois de chauffage pour Communauté Paris. Indiquez-nous tous tuyaux que vous pourriez connaître.

Art. 168. — Recherchons textiles, coton, velours bleu, etc., pour confectionneur.

Art. 169. — Avons personnes Doubs pouvant faire confection domicile sur travail coupé ou non.

Art. 170. — Cherchons machine moulurière, neuf ou occasion.

Art. 171. — Cherchons combinés disponibles immédiatement.

Art. 172. — Cherchons bétonnières de 180 à 200 l. Monte-charges 12 m., de 4 à 500 kgs.

Art. 173. — Une Communauté est à la disposition de toutes les communautés en ce qui concerne leurs besoins d'imprimés, quels qu'ils soient, à l'exception des affiches. Adresser toutes les demandes à INCARVAU, VALREAS (Vaucluse), de notre part.

Art. 174. — Cherchons coureuse sur ruban de 45 cm. pour Communauté de papeterie.

Art. 175. — Noël approche. Pour vos arbres de Noël, pour le Noël de vos foyers, pour les organisations auxquelles vous participez, faire appel à nous. Des Communautés pourront vous fournir dans de bonnes conditions.

Art. 176. — Cherchons Underwood ou idéal chariot 25, avec tabulateurs, très bon état.

Art. 177. — Si vous êtes Communauté commerciale, proposez-nous vos produits.

Art. 178. — Si vous connaissez marchés possibles avec reconstruction ou autres, portes et fenêtres, meubles, signalez-les.

Art. 179. — Cherchons fluore de potassium.

Art. 180. — Cherchons Underwood ou idéal chariot 25, avec tabulateurs, très bon état.

Art. 181. — Si vous êtes Communauté commerciale, proposez-nous vos produits.

Art. 182. — Si vous connaissez marchés possibles avec reconstruction ou autres, portes et fenêtres, meubles, signalez-les.

Art. 183. — Cherchons fluore de potassium.

Art. 184. — Cherchons Underwood ou idéal chariot 25, avec tabulateurs, très bon état.

Art. 185. — Si vous êtes Communauté commerciale, proposez-nous vos produits.

Art. 186. — Si vous connaissez marchés possibles avec reconstruction ou autres, portes et fenêtres, meubles, signalez-les.

Art. 187. — Cherchons fluore de potassium.

Art. 188. — Cherchons Underwood ou idéal chariot 25, avec tabulateurs, très bon état.

Art. 189. — Si vous êtes Communauté commerciale, proposez-nous vos produits.

Art. 190. — Si vous connaissez marchés possibles avec reconstruction ou autres, portes et fenêtres, meubles, signalez-les.

Art. 191. — Cherchons fluore de potassium.

Art. 192. — Cherchons Underwood ou idéal chariot 25, avec tabulateurs, très bon état.

Art. 193. — Si vous êtes Communauté commerciale, proposez-nous vos produits.

Art. 194. — Si vous connaissez marchés possibles avec reconstruction ou autres, portes et fenêtres, meubles, signalez-les.

Art. 195. — Cherchons fluore de potassium.

Art. 196. — Cherchons Underwood